

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint ;
Mme Brigitte VULLIET, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Stéphane FAURE-HUDRY, Mme Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 26 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/077 - PROJET RUE DE LA SAULNE - PARCELLES SECTION F N° 417, 813, 814, 2990 et 2993 – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire indique que, dans le cadre de l'opération immobilière située rue de la Saulne et rue Bienheureux Pierre Favre, le notaire a demandé le déclassement des parcelles communales situées dans le périmètre de l'opération.

Considérant que les parcelles cadastrées section F n°417, 813, 814, 2990 et 2993 font actuellement partie du domaine communal ;

Considérant que ces parcelles ne sont plus affectées à un usage direct du public ni à un service public local, et qu'elles ne remplissent plus les conditions d'appartenance au domaine public ;

Considérant le projet d'opération immobilière, nécessitant la cession de ces parcelles, laquelle ne peut intervenir qu'après leur déclassement préalable ;

Considérant que l'ensemble des bâtiments et des parkings ne sont pas utilisés pour répondre au besoin du service public ils sont donc désaffectés de fait (logements, stockage du matériel du service des Eaux et bureau du service des Eaux).

Il est donc proposé au Conseil municipal de déclasser ces parcelles, afin de les vendre à la société en charge de l'opération dans le cadre de son programme de construction rue de la Saulne et rue Bienheureux Pierre Favre.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **PRONONCE** le déclassement des parcelles communales cadastrées section F n°417, 813, 814, 2990 et 2993.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, y compris les actes de cession ultérieurs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 8 juillet 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT-DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 10 JUL. 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 11 JUL. 2025

THÔNES, le 11 JUL. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



